



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Le secrétaire d'État chargé  
du Logement et de l'Urbanisme*

Paris, le **17 JUIN 2010**

Référence : D10011850

Messieurs,

Par lettre en date du 14 décembre 2009, vous avez sollicité un accès à l'infocentre Sisal géré par la DHUP, pour l'USH, ses fédérations et associations régionales, ainsi que pour les associations d'élus concernées par les délégations des aides à la pierre : ACUF, ADCF, ADF (cf. Annexe 1).

Comme vous le savez, les services régionaux et départementaux de l'Etat ainsi que les délégataires ont tous accès à l'infocentre Sisal auquel doivent être communiquées les données relatives aux opérations de financement des logements locatifs sociaux.

Notre objectif commun de constitution d'une information partagée est donc déjà largement atteint puisque les données contenues dans l'infocentre sont déjà largement diffusées dans le cadre des documents remis en CRH ou des données transmises aux associations régionales de l'USH et aux différentes associations d'élus.

Afin que vous puissiez disposer en continu d'informations de synthèse concernant les questions récurrentes que vous êtes amenés à vous poser sur les opérations financées par les aides à la pierre, vous avez établi conjointement avec mes services des maquettes de tableaux au cours de séances de travail qui se sont tenues avec le bureau responsable, les 27 janvier 2010, 8 février 2010, 5 mars 2010 et 16 mars 2010. Ces tableaux, qui correspondent à des requêtes préformatées dans l'infocentre, permettent l'accès par année de gestion (depuis l'année 2005 jusqu'à l'année N-1) et par territoire de programmation (de l'EPCI délégataire jusqu'au niveau national) aux données agrégées listées en annexe 2.

Comme nous en avons convenu, l'accès à l'infocentre pour les institutions et organismes mentionnés en annexe 1 se limitera à ces tableaux préformatés sans accès aux opérations elles-mêmes.

.../...

Réseau des acteurs de l'habitat  
Association des communautés urbaines de France  
2 rue de Villersexel  
75007 PARIS

Une convention de consultation et de diffusion des données sera conclue avec chacune des organisations. Les informations seront destinées aux membres des réseaux concernés et leur diffusion aura pour objectif de favoriser les échanges entre les services de l'Etat, les délégataires et les bailleurs. Nous demandons que les informations soient très largement communiquées aux bailleurs, notamment par l'intermédiaire des associations régionales HLM. Si certains bailleurs expriment une nécessité avérée d'un accès direct à l'infocentre, il pourrait être octroyé au cas par cas dans les mêmes conditions que pour le réseau des acteurs de l'habitat.

Les services de l'Etat garderont naturellement un rôle prépondérant concernant la diffusion à des tiers et au grand public des informations contenues dans l'infocentre et dans le document de suivi officiel 2009. Ils seront également responsables au niveau départemental, régional et national de traitements de données plus complexes ou spécifiques qui seront effectués à la demande.

Les modalités techniques d'accès aux données de l'infocentre seront communiquées aux personnes physiques identifiées dans chaque organisation concernée dont vous veillerez à transmettre l'identité au bureau de la connaissance sur le logement et l'habitat (PH4). Par ailleurs, nous vous demanderons une participation au prix des licences d'utilisation de l'infocentre (environ 370 € par accès la première année puis environ 100€ par accès et par an).

Je partage également avec vous l'objectif de faciliter la programmation des logements grâce à l'alimentation du système d'information par les bailleurs eux-mêmes des opérations en projet. Je vous propose que cette fonctionnalité soit définie dans ce cadre partenarial et mise en œuvre par l'intermédiaire du développement des outils pré-existants.

Malgré la multiplicité des applications informatiques que la DHUP doit développer et maintenir, j'accorde une grande importance à la prise en charge de cette fonctionnalité et demande à mes services de faire en sorte que les premières expérimentations soient possibles avec des bailleurs volontaires pour le début de l'année 2011.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.



Benoist APPARU

*Annexe 1 : Liste des institutions et nombre d'accès accordés*

Association des Communautés Urbaines de France (ACUF)	1
Assemblée des Communautés de France (ADCF)	1
Association des Départements de France (ADF)	1
USH	1
Fédération des ESH	1
Fédération des OPHLM	1
Fédération des SEM	1
Sociétés Coopératives	1
Fédération Nationale des Associations Régionales d'organismes d'habitat social	1
Associations régionales HLM	22
Caisse des dépôts et consignations	1

*Annexe 2: liste des données souhaitées par le réseau des acteurs de l'habitat dans Sisal.*

Les tableaux seront organisés selon les rubriques suivantes :

- Rythme de consommation des crédits (information partielle à compléter avec les évolutions)
- Rythme de réalisation des opérations (non disponible actuellement)
- Suivi du prix de revient des opérations
- Suivi des destinataires et financements des logements
- Suivi des caractéristiques des logements
- Suivi des loyers maximums
- Plan de financements des opérations

Les différents tableaux de bord et documents seront progressivement mis à disposition des acteurs de l'habitat en fonction de l'avancement des travaux de l'évolution du système d'information.